

PETR DU PAYS DE LANGRES

**Comité Syndical du Lundi 30 octobre 2017
Salle n°3 Salle Jean Favre – 52 200 LANGRES
18h00**

COMPTE-RENDU

Date de convocation :

24 octobre 2017

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE = 24

PRESENTS = 20

VOTANTS = 20

Présents titulaires :

P.ANDRIOT (arrivée à 18h45), C.GUENE, S.DELONG, R.DIDIER, N.FUERTES, P.GARIOT, F.GROSJEAN, JP.LUCIOT, J.PREVOT, JP.RAMAGET, MJ.RUEL, D.THIEBAUD, E.DARBOT, W.JOFFRAIN, M.MARCHISET, D.RICHARD-BRICE, JM.THIEBAUT, L.WEBER

Représentés :

P.DZIEGIEL (suppléé par AC.DURY), JP.GARNIER (supplée par D.CAMELIN)

Présents suppléants :

AC.DURY, S.COEURDASSIER (arrivée à 18h15), B.JOFFRAIN, D.CAMELIN

Excusés :

A.LAMBERT, JP.GARNIER, F.GIROD

Assistaient à la réunion :

CDT: Y.DOUCHEY; J-P.HURSON

Invités : D.RIBAULT, P.LAGLER

Équipe PETR : S.SIDIBE, E.PROBERT, A. RAILLARD, N.SAVARD, S.ODIN

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le 30 octobre à 18 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Favre, sous la Présidence de Monsieur Charles GUENÉ. Le quorum étant atteint, Monsieur Charles GUENÉ, ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur Dominique Thiebaud est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour a été le suivant :

1 DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2017	2
2 COMPTE-RENDU DES ACTES DU BUREAU	2
3 FINANCES	3
3.1 DELIBERATION : DBM N°2 – BUDGET PRINCIPAL	3
3.2 DELIBERATION : DBM N°1 – BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL LIEZ	4

PETR DU PAYS DE LANGRES

3.3	DELIBERATION : DBM N°1 – BUDGET ANNEXE SERVICES DELEGUES	4
3.4	DELIBERATION : DBM N°1 – BUDGET ANNEXE GAL.....	5
3.5	DELIBERATION : VENTE TERRAINS CHARMES – REGULARISATION ERREUR COMPTABLE.....	6
3.6	DELIBERATION : TRANSFERT DE PROPRIETES.....	6
4	TOURISME.....	7
4.1	DELIBERATION : VENTE DU CAMPING DE LA LIEZ.....	7
4.2	DELIBERATION : VALIDATION DE LA PROCEDURE DE VENTE DU CAMPING DE LA LIEZ.....	10
5	INFORMATIONS DU PRESIDENT.....	11
5.1	DEMISSION ET SUPPLANCE DU PRESIDENT DU PETR DU PAYS DE LANGRES.....	11
5.2	ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS PORTES PAR LE PETR DU PAYS DE LANGRES.....	11
5.3	PRESENTATION DE L'EQUIPE DU PETR DU PAYS DE LANGRES	12
5.4	POINT D'ETAPE SUR LA MISE EN PLACE EFFECTIVE DE L'ORGANISATION POLYCENTRIQUE.....	13

1 DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la validation du compte-rendu du Comité Syndical du 25 septembre 2017.

Interventions :

M.Fuertes indique qu'il y a eu des questions relatives aux actes de Bureau qui n'ont pas trouvés de réponse.

Délibération n°2017-052 - Objet : Validation du compte-rendu du Comité syndical du 25 septembre 2017

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider le compte-rendu du Comité syndical du 25 septembre 2017.

2 COMPTE-RENDU DES ACTES DU BUREAU

Sentier piétons lac Charmes phase 4 – attribution marché de travaux et plan de financement

Approbation l'attribution du marché ci-dessus à l'entreprise SAS DUPONT TRAVAUX PUBLICS, pour un montant de 168 951,10€ HT option 1 comprise.

Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel réactualisé.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RESSOURCES PREVISIONNELLES		
Postes de dépenses	Montant en € HT		Montant en €	Taux
travaux d'aménagement	168951,10	PETR du Pays de Langres	36 383,40	20%
		GIP Haute-Marne	36 383,40	20%

PETR DU PAYS DE LANGRES

		Etat (DETR)	34 223,57	19%
Frais annexes (MO, Relevé, étude...)	12965,87	Département	10 177,60	6%
		Contrat de ruralité	40 000,00	22%
		Région	24 749	13%
TOTAL dépenses	#####	TOTAL Ressources	181916,97	100%

Autorisation du Président à signer le marché correspondant et tout document relatif à ce dossier.

3 FINANCES

3.1 Délibération : DBM n°2 – Budget principal

Délibération n°2017- 053 - Objet : Décision Budgétaire Modificative n°2 – Budget principal

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2017-030 actant des budgets primitifs 2017 ;

Vu la délibération n°2017-042 actant de la DBM n°1 du budget principal ;

Considérant les frais liés au déménagement des services, non prévus au budget primitif 2017, Considérant que ces frais seront principalement imputés à l'article 611 et qu'une partie des dépenses prévues à l'article 611 a finalement été imputée à l'article 615231 ;

Considérant que les subventions suivantes, inscrites au budget primitif 2017 et détaillées dans son annexe B1.7, ne seront finalement pas versées :

- 8 300 € à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Haute-Marne (prévus pour la Fête des Associations, finalement organisée par les agents du PETR et deux agents de la Ville de Langres)
- 7 275 € au GIP Parc National ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM n°2 du Budget principal suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231-95 : Entretien et réparations voiries	0.00 €	15 575.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	15 575.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-020 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-95 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	7 275.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	15 575.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 575.00 €	15 575.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

PETR DU PAYS DE LANGRES

3.2 Délibération : DBM n°1 – Budget annexe Bâtiment Commercial Liez

Délibération n°2017-054- Objet : Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget annexe Bâtiment Commercial Liez

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2017-030 actant des budgets primitifs 2017 ;

Considérant qu'il convient de régulariser le compte des reliquats de centimes de TVA, qui apparaît comme débiteur sur le budget annexe Bâtiment Commercial Liez ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM n°1 du Budget annexe Bâtiment Commercial Liez suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8161-95 : Assurance multirisques	1.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-658-01 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

3.3 Délibération : DBM n°1 – Budget annexe Services Délégués

Délibération n°2017-055 - Objet : Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget annexe Services Délégués

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2017-030 actant des budgets primitifs 2017 ;

Vu l'avis du Bureau du 10 juillet 2017, favorable à la proposition d'honoraires de Maître LEBIGOT, afin qu'il intervienne dans la procédure, contre l'assurance, des désordres et malfaçons de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne ;

Considérant que la Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne n'a pas encore formulé de réponse aux observations fournies le 14 septembre 2016 sur le remboursement de la subvention perçue pour les travaux d'Extension du Camping de la Liez ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM n°1 du Budget annexe Services Délégués suivante :

PETR DU PAYS DE LANGRES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226-95 : Honoraires	0.00 €	343.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	343.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	343.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	343.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	343.00 €	343.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	343.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	343.00 €	0.00 €
D-1327-15-95 : EXTENSION CAMPING LIEZ	343.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	343.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	343.00 €	0.00 €	343.00 €	0.00 €
Total Général		-343.00 €		-343.00 €

3.4 Délibération : DBM n°1 – Budget annexe GAL

Délibération n°2017-056 - Objet : Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget annexe GAL

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2017-030 actant des budgets primitifs 2017 ;
Considérant la prime exceptionnelle versée à la chargée de mission suite à une charge de travail supplémentaire liée au congé maternité de la Directrice, et que cette dépense n'était pas inscrite au budget primitif 2017 ;*

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider la DBM n°1 du Budget annexe GAL suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6251-020 : Voyages et déplacements	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64138-020 : Autres indemnités	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

PETR DU PAYS DE LANGRES

3.5 Délibération : Vente terrains Charmes – régularisation erreur comptable

Délibération n°2017- 057 - Objet : Vente terrains Charmes - régularisation erreur comptable

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

Considérant la nécessité de régulariser une erreur comptable dans les écritures de cession à la SCI Charmes en chalets des terrains A 1054 et ZC 36 situés sur la Commune de Charmes en 2016, dans lesquelles les frais d'acte d'achat de ces deux terrains ont été oubliés;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide d'autoriser l'enregistrement des écritures non budgétaires suivantes sur le numéro d'inventaire 98 :

Crédit 2111 pour 823.12€ par débit 1021

Débit 192 pour 823.12€ par crédit 1068.

3.6 Délibération : Transfert de propriétés

Délibération n°2017- 058 - Objet : Transfert de propriétés

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

Vu l'article L5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 28 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2715 du 31 décembre 2014 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Langres – Langres développement ;

Vu l'arrêté n°3027 du 31 décembre 2015 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres ;

Considérant la nécessité de régulariser la situation des terrains et biens, propriétés de l'ancien Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres, suite à la création du PETR du Pays de Langres et d'élaborer les actes de transfert des propriétés du SMATLPL au PETR du Pays de Langres,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide d'autoriser M. Charles GUENÉ, Président du PETR du Pays de Langres, M. Jean-Michel RABIET, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs du Pays de Langres et Mme Sophie DELONG, Maire de Langres recevant les actes, de signer les actes de transfert de propriété du SMATLPL au PETR du Pays de Langres et tout document y afférant.

PETR DU PAYS DE LANGRES

4 TOURISME

4.1 Délibération : vente du camping de la Liez

RAPPEL :

Lors du Comité syndical du 12 décembre 2017, et dans le cadre de la négociation des conditions de retrait du Conseil départemental de Haute-Marne du Syndicat, Charles GUENE évoquait la cession du Camping de la Liez et les termes du Département qui souhaitait que ce dossier soit traité de façon distincte.

Pour rappel, s'agissant des propriétés foncières, le Département cède à l'euro symbolique les terrains utilisés actuellement par le PETR et qui n'offrent que peu d'intérêt pour le Département en raison de leur localisation. Par contre, les terrains d'assiette du Camping de la Liez font l'objet d'un traitement spécifique avec les éventuels acquéreurs potentiels dans le cadre d'une vente de gré à gré et, le fruit de la vente est, le cas échéant, réaffecté à d'autres investissements touristiques sur le pays de Langres.

Sans que cela soit formalisé, le Conseil départemental de la Haute-Marne et le PETR du Pays de Langres ont lancé une annonce afin de mettre en vente, au plus offrant, le Camping de la Liez, et ainsi identifier les potentiels acquéreurs.

Une annonce a été publiée le 12 août 2017 afin de lancer un appel à candidature. Les offres devaient être transmises au Conseil départemental de la Haute-Marne pour le vendredi 8 septembre 2017 à 16h00. Une seule offre a été reçue.

L'estimation de France Domaine atteint les montants suivants :

Lot 1 (CD 52): 1 200 000€ / Lot 2 (PETR): 400 000€, soit 1 600 000€.

L'offre reçue est celle de M. Baude, SARL Camping de la Liez, actuel délégataire de la DSP. Son offre de prix est la suivante :

Lot 1 (CD 52) : 750 000€ / Lot 2 (PETR) : 20 000€, soit 770 000€

Les membres de la CAO réunis le 5 octobre 2017 ont émis l'avis suivant :

- engager une négociation sur le prix de vente avec l'entreprise,
- engager une négociation avec le Conseil Départemental sur la répartition du montant de l'offre de prix à hauteur de 50% / 50%.

Le Comité syndical du 25 septembre 2017, qui a acté le lancement de la procédure de mise en vente, a néanmoins affirmé à ce que la vente s'opère sous réserve de conditions financières satisfaisantes entre les deux parties (Conseil départemental de Haute-Marne et PETR du Pays de Langres). Un engagement écrit du Conseil départemental de Haute-Marne sur la destination des produits de la vente a été demandé par le Comité syndical.

Suite à un rendez-vous tripartite organisé le vendredi 20 octobre 2017, M. Baude a réévalué son offre de prix à 800 000€ au lieu de 770 000€.

Il est proposé au Comité syndical de :

- désaffecter et déclasser le bien afin de le sortir du domaine public,
- accepter l'offre proposée par la SARL Camping de la Liez, dont le gérant est M. Patrick Baude, pour l'achat des parcelles cadastrées

Commune de PEIGNEY (52200) :

Section : AL I N°164 I Lieudit : Plaine d'Angoulevant I Superficie : 01 ha 73 a 00 ca

Section : AL I N°214 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 02 a 20 ca

Section : AL I N°216 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 19 a 85 ca

pour un montant de x euros (montant en cours de négociation),

PETR DU PAYS DE LANGRES

- autoriser Monsieur le Président du PETR du Pays de Langres à recevoir sous la forme administrative l'acte à intervenir, comme l'y autorise les dispositions de l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,
- donner pouvoir à Monsieur le Vice-Président en charge du Tourisme, Pierre GARIOT, à l'effet de signer au nom et pour le compte du PETR l'acte administratif à intervenir,
- autoriser Monsieur le Président du PETR du Pays de Langres à résilier conventionnellement la convention de DSP dans le cadre de la vente, *(ceci impliquerait d'établir une convention de résiliation entre les deux parties – pour résilier à l'amiable la DSP à confirmer)*.

Interventions :

M. Guené rappelle l'ensemble des éléments chiffrés dont le taux de participation du Département à l'investissement qui ne s'élève pas au-delà des 20%, dont la valeur du bien estimé par France Domaine (mais qui n'a pas tenu compte des investissements injectés par M. Baude lui-même).

M. Guené souhaite que, grâce au produit de la vente, l'emprunt soit remboursé (140 000€), le trop-perçu suite au contrôle européen soit remboursé (15 000€), une compensation de trois d'exploitation soit réinjectée au budget (210 000€).

M. Guené indique que le Département souhaite que les fonds permettent de financer la restauration des remparts.

M. Gariot précise que la Ville de Langres négocie une convention pluriannuelle multi financeurs sur 7 ans (700 000€ par an sur la restauration des remparts et la prévention) afin d'éviter des financements au coup par coup. Dans ce cadre, le Conseil départemental n'a pas indiqué que les fonds proviendraient de ceux du PETR.

M. Guené indique que ce sujet peut être discuté, donnant lieu à une contractualisation s'il y avait transfert. Il est vrai que les travaux du schéma de développement touristique mettaient avant le patrimoine et l'identité de Langres à réaffirmer en lieu et place du développement touristique des lacs qui était la priorité de l'ancien schéma de développement touristique.

M. Guené met en avant que la vente du camping de la Liez intéresse M. Baude, mais cette opération est aussi intéressante pour le PETR à condition que le montant de 350 000€ soit réinjecté au PETR et que le montant de 450 000€ restant soit affecté au tourisme de secteur.

M. Guené préconise d'inscrire à la délibération cette condition.

M. Ribault affirme que le produit de la vente appartient au PETR ; l'ensemble des investissements à hauteur des 4 millions cités sont dans l'actif du PETR, sauf les terrains agricoles mis à disposition par le Département (5 hectares à 3 500€ l'hectare). M. Ribault propose que le PETR encaisse le produit de la vente et que ce soit au PETR de restituer ce qui doit être dû au Département.

M. Guené répond que la position du PETR est beaucoup plus morale que juridique. On pourrait aussi indiquer que tout bien appartient au propriétaire du terrain sur lequel il est assis. De plus, la représentation entre un syndicat mixte et une collectivité comme le Département n'est pas égalitaire et le rapport de force ne peut être à la faveur du PETR.

Mme Dury met en avant que, sur un plan moral, cette opération a bénéficié de beaucoup de fonds publics. Sur un plan juridique, les délais de la procédure de vente sont-ils respectés ?

M. Thiebaud indique qu'un bien a de la valeur à partir du moment où il y a un acheteur en face.

M. Guené affirme que la valeur du bien tient plus à ce que M. Baude a été capable d'en faire.

M. Fuertes souligne que la valeur du bien peut être doublée dans 10 ans.

M. Fuertes demande s'il n'y a pas un seuil à ne pas dépasser par rapport à l'estimation de France Domaine. M. Ribault indique que l'estimation de France Domaine est un avis.

M. Thiebaud demande quelle est la position du Département. M. Guené répond que lors du rendez-vous du 20 octobre 2017, M. Sido était représenté par M. Gros Lambert, qui était lui-même accompagné de M. Dumay, DGS du Département. Aucune position n'a été avancée.

M. Joffrain s'étonne que la négociation sur le prix de vente n'atteigne pas le million d'euro.

M. Guené réaffirme que M. Baude est un bon gestionnaire, que le PETR a besoin de le garder sur le territoire, que des travaux à mener à court terme seraient nécessaires si le PETR gardait

PETR DU PAYS DE LANGRES

le camping, sans oublier que M. Baude est gérant de la Résidence de la Vingeanne et que le PETR a d'importants travaux à mener (cadre du litige avant l'ancien gérant).

M. Gariot réaffirme que M. Baude souhaite réinvestir dans la camping de la Liez avec un plan de rénovation à hauteur d'un minimum de 350 000 €.

M. Darbot pense que la vente ne doit pas être remise en cause ; ce qui est à discuter est la destination du produit de la vente.

M. Guené précise les chiffres d'affaires, les bénéfices pour le camping de la Liez issus des rapports d'activités transmis par M. Baude.

	Bilan		Chiffre d'affaire		Bénéfice	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
LIEZ	539 124 €	641 580 €	764 305 €	751 841 €	21 918 €	52 473 €
VINGEANNE	284 675 €	312 079 €	384 981 €	430 824 €	13 212 €	2 568 €

M. Thiebaud demande l'échéance de la DSP. La DSP arrive à échéance en 2023.

M. Thiebaud affirme que le camping de la Liez a une bonne activité grâce au gérant actuel ; s'il venait à partir, que ferait le PETR du camping ?

Mme Dury affirme que M. Baude doit être certainement un bon négociateur par ailleurs avançant des arguments poussant à la vente.

M. Guené insiste en indiquant que M. Baude ne « menace » pas le PETR. Il souhaite acheter dans un désir de réinvestir dans un bien qui lui appartient. Il prépare sa succession par ailleurs.

M. Prévot indique que les ratios de l'entreprise sont bons.

M. Thiebaud aurait souhaité avoir l'avis du Département avant de délibérer.

M. Guené propose ainsi de mettre une condition à la délibération afin d'affirmer aussi que ce n'est pas le PETR qui ralentit la procédure.

Délibération n°2017- 059 - Objet : Vente du camping de la Liez

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	2	20	3

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des membres élus présents et représentés, décide de :

- désaffecter et déclasser le camping de la Liez et les terrains y attenants afin de les sortir du domaine public,
- accepter l'offre globale proposée par la SARL Camping de la Liez, dont le gérant est M. Patrick Baude, à hauteur de 800 000€,
- accepter l'offre proposé par la SARL Camping de la Liez, pour l'achat des parcelles appartenant au PETR situées sur la commune de Peigney et cadastrées :
Section : AL I N°164 I Lieudit : Plaine d'Angoulevant I Superficie : 01 ha 73 a 00 ca
Section : AL I N°214 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 02 a 20 ca
Section : AL I N°216 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 19 a 85 ca
pour un montant de 365 000 euros ; cette attribution conditionne la vente,
- autoriser Monsieur le Président du PETR du Pays de Langres à recevoir sous la forme administrative l'acte à intervenir, comme l'y autorise les dispositions de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- donner pouvoir à Monsieur le Vice-président en charge du Tourisme, Pierre GARIOT, à l'effet de signer au nom et pour le compte du PETR l'acte administratif à intervenir,
- autoriser Monsieur le Président du PETR du Pays de Langres à résilier conventionnellement la convention de DSP dans le cadre de la vente.

PETR DU PAYS DE LANGRES

4.2 Délibération : validation de la procédure de vente de la 2nd partie de l'AL 164

Le PETR du Pays de Langres met en vente avec le Conseil départemental de Haute-Marne le camping de la Liez qui est situé sur cinq parcelles ; trois de ces parcelles appartiennent au PETR :

Commune de PEIGNEY (52200) :

Section : AL I N°164 I Lieudit : Plaine d'Angoulevant I Superficie : 01 ha 73 a 00 ca

Section : AL I N°214 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 02 a 20 ca

Section : AL I N°216 I Lieudit : Angoulevant I Superficie : 19 a 85 ca

La DSP en cours qui sera résiliée intègre ces parcelles. La parcelle AL I N°164 I n'y figure pas en totalité.

Cette parcelle contient en totalité 03 ha 70 a 97 ca.

L'acheteur du camping de la Liez souhaiterait acheter la seconde partie de la parcelle citée afin de permettre de développer le camping.

Pour le PETR, cela permettrait d'éviter de lancer une procédure de scission de la parcelle AL 164.

Une demande d'évaluation sera formulée auprès de France Domaine.

Il est proposé au Comité syndical de :

- approuver la mise en vente de la parcelle cadastrée du PETR :
Commune de PEIGNEY (52200) :
Section : AL I N°164 I Lieudit : Plaine d'Angoulevant I Superficie : 01 ha 97 a 97 ca
- autoriser Monsieur le Président du PETR du pays de Langres à conduire la procédure de mise en vente et à signer toutes les pièces utiles entrant dans ce cadre.

Il est convenu de fournir au Comité syndical un complément d'informations quant à l'évaluation de France Domaine et le coût d'achat lié à la procédure d'expropriation de ces parcelles par l'ancien syndicat.

Délibération n°2017-060 - Objet : Validation de la procédure de vente de la 2nd partie de l'AL 164

Votants	Contre	Pour	Abstention
20	0	20	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de :

- approuver la mise en vente de la parcelle appartenant au PETR située sur la commune de Peigney et cadastrée Section : AL I N°164 I Lieudit : Plaine d'Angoulevant I Superficie : 01 ha 97 a 97 ca,
- de présenter une synthèse des couts d'acquisition de cette parcelle au prochain Comité Syndical,
- autoriser Monsieur le Président du PETR du Pays de Langres à saisir France Domaine et à conduire la procédure de mise en vente.

PETR DU PAYS DE LANGRES

5 INFORMATIONS DU PRESIDENT

5.1 Démission et suppléance du Président du PETR du Pays de Langres

Dans le cadre de l'application de la Loi sur le non cumul des mandats, M. Guéné, récemment élu Sénateur, a transmis sa lettre de démission au poste de Président du PETR du Pays de Langres, qui sera effective au 31 octobre 2017. Mme. Ruel, première Vice-présidente du PETR du Pays de Langres, assurera l'intérim jusqu'à l'élection du Président et renouvellement du Bureau, soit jusqu'au 27 novembre 2017.

En effet, il est acté de l'organisation de la Conférence des maires le 27 novembre 2017 à la salle des fêtes de Corgirnon à 18H00. En amont de la Conférence des maires, un Comité syndical sera organisé à 16H30 ; il sera dédié à l'élection du Président et du Bureau.

L'ordre du jour de la Conférence des maires sera consacré à la présentation du rapport d'activités du PETR 2016 et la feuille de route du PETR pour 2017 et suivants en lien avec la mise en perspectives des enjeux de territoire ; chaque Président de Commission et un représentant du Conseil de Développement Territorial, notamment, interviendront successivement. Un second temps sera consacré à un point d'étape du SCoT en ayant un propos facilitant l'appréhension de ce sujet par les élus locaux.

5.2 Etat d'avancement des projets portés par le PETR du Pays de Langres

Nom de l'opération	Etat d'avancement
SCoT + étude biodiversité trames bleues et vertes	Phase diagnostic : passage dans chaque Conseil communautaire
Tourne à gauche - Zone du Breuil - CCGL	Aménagement provisoire TESLA réalisé en juin / décision de la CAO de juillet de relancer une consultation (échec consultation - prix supérieurs au budget) / relance consultation octobre / démarrage travaux mars 2018 / fin des travaux mai 2018
Aire camping-cars Langres	Dérogation obtenue pour ne pas mener les fouilles / en cours de finalisation du projet / lancement consultation 15 octobre / attribution fin novembre / démarrage travaux décembre ou janvier / fin des travaux pour avril 2018
Aménagement Tour Lac Charmes Phase 4 sentier et option parking	Consultation faite / décision de la CAO de juillet de renégocier les montants / choix attribution du marché à Dupont / démarrage travaux en novembre (3 mois) / fin prévue en avril 2018
Interprétation touristique des sites du Plan d'Interprétation du Patrimoine - Phase 1 (4 opérations par ordre de priorité : Le Pailly, Cohons, les sources de l'Aube, Ville de Langres)	Lancement consultation fin octobre / groupes de travail sur les quatre sites à mettre en place en octobre / pose printemps 2018
Extension schéma touristique échelle nouvelle CC et Bassigny	En cours - Fin programmée de l'étude fin octobre 2017
Développement des itinéraires de randonnées	Signalétique randonnées : état des lieux des besoins fait (stagiaire randonnée) / calcul volumétrie en cours signalétique randonnées Production de panneaux marche nordique en cours
Signalétique touristique LIEZ (étude et travaux)	Schéma d'implantation mi-septembre / fin septembre = pose des massifs / pose signalétique fin octobre 2017
Signalisation - Signalétique	Rencontre AP2R - CD52 faite / attente retour MDT - CD52 / dépôt de dossier AP2R fin d'année / pose courant 2018

PETR DU PAYS DE LANGRES

GTEC	Recrutement effectué en juillet 2017 - démarche lancée : programme formations / réunions de partage de bonnes pratiques à caler entre octobre et décembre
Signalétique zones d'activités	Etat des lieux en cours (zones effectuées : Bassigny - Franchises)
Contractualisation économie région : POCE	Réunion DGS 19 octobre matin
Recyclage	Etude Pôle démantèlement - recyclage restituée - Suite à donner à formaliser
Circuits courts	Saisine du CDT en cours
Marque territoriale MIPL	Réunion travail bipartite organisée - Amendements charte adhésion - communication - création de l'association à mener en cours
Candidature Pays d'Art et d'Histoire	Recrutement effectué en septembre 2017 - première étape : travail d'inventaire - échéance décembre : visite de terrain - collecte d'informations / analyse sur les éléments patrimoniaux
Contrat local de santé	Recrutement effectué - prise de poste de Nadège Savard effectuée
Chasseur de tête pour recherche de deux médecins généralistes	Contrat signature avec le chasseur de tête. Recherche de médecins en cours.
LEADER	Convention signée - prise de poste d'Aline Raillard effectuée - Attente mise en ligne logiciel Osiris

Interventions :

M. Fuertes demande si des candidats se présentent à la Présidence du PETR du Pays de Langres. M. Guéné, pour des raisons de légalité, ne souhaitent pas que le sujet soit abordé dans le cadre du Comité syndical.

5.3 Présentation de l'équipe du PETR du Pays de Langres

A cette occasion, Aline Raillard et Nadège Savard, nouvellement arrivées au sein de l'équipe, se sont présentées aux membres du Comité syndical.

<p>Sophie Sidibé Directrice - Responsable du Pôle Economie sidibe@pays-langres.fr 03.25.84.10.01 06.79.00.39.30 5001</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instances d'élus • Ingénierie de projet et financière • Management de l'équipe • Economie
<p>Pascal Girault Ingénieur technique girault@pays-langres.fr 03.25.84.10.05 06.80.53.43.91 5006</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite d'opérations Economie - Tourisme • Conseil gestion / aménagement des zones d'activités • Intervention travaux sur les sites appartenant au PETR • Prestation de services
<p>Emmanuel Probert Responsable du Pôle Tourisme - Chargé de mission SCoT probert@pays-langres.fr 03.25.84.10.04 5005</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme • SCOT • PIG Habiter mieux
<p>Aline Raillard Chargée de mission LEADER raillard@pays-langres.fr 03.25.84.10.03 06.38.76.83.14 5004</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme LEADER • Ingénierie financière (Contrat de ruralité)
<p>Karine Hurson Gestionnaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat général • Gestion administrative et financière :

PETR DU PAYS DE LANGRES

hurson@pays-langres.fr
03.25.84.10.00
5000

Sabrina Odin
Comptabilité – RH
odin@pays-langres.fr
03.25.84.10.06
5007

Ludovic Ottiger
Agent d'entretien et de maintenance
ottiger@pays-langres.fr
06.83.88.21.87

Noémie Dongois
Animatrice GTEC
dongois@pays-langres.fr
03.25.84.10.07
06.07.36.30.98
5008

Ronan Lohat
Chargé de la candidature Pays d'Art et d'Histoire
lohat@pays-langres.fr
03.25.84.10.09
5009

Nadège Savard
Coordinatrice Contrat Local de Santé (0,5 ETP)
savard@pays-langres.fr
07.70.22.17.92

Laëtitia Cucchi
Coordinatrice des MSAP (0,2 ETP)
coordinationmsap@pays-langres.fr

- assurances, conventions, interventions, suivi subventions, constitution des demandes de paiement volet justificatifs de dépenses, appui au PIG Habiter mieux, appui au SCoT
- **LEADER** : appui au montage de dossiers de demande de paiement, appui général
- **GRH**
- **Gestion financière et comptabilité** (dont marchés publics à partir de la notification)
- **Suivi des régies** (dont taxe de séjour)
- **Entretien espaces verts gérés par le PETR**
- **Propreté des espaces publics gérés par le PETR**
- **Coordination des prestataires des marchés de service et suivi**
- **Réparation et entretien de matériel et de bâtiment**
- **Animation du club d'entreprises, Actisud 52**
- **Appui-conseil RH aux entreprises**
- **Mise en place de formations**
- **Mise en place de réunions de partage...**
- **Chargé de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (extension du label Ville d'Art et d'Histoire de Langres au Pays d'Art et d'Histoire)**
- **Montage et coordination du Contrat Local de Santé**
- **Coordination des Maisons des services (MSAP ou non labellisés)**

5.4 Point d'étape sur la mise en place effective de l'organisation polycentrique

En raison de problèmes techniques et de délais supplémentaires pour permettre l'installation informatique et téléphonique à Chalindrey et à Prauthoy, mais aussi de la disponibilité de bureaux à Langres, la date du 1^{er} octobre n'a pas pu être tenue pour Prauthoy et Chalindrey. Sur Langres, la localisation des bureaux disponibles est formalisée. Le déménagement des locaux actuels du PETR sera effectif dans la semaine du 6 novembre 2017. Un problème technique informatique et téléphonique à Chalindrey devra être résolu.

Interventions :

Mme Andriot demande ce qui a été mis en place, dans le cadre de cette organisation éclatée, au niveau du fonctionnement.

M. Darbot répond que des échanges ont été menés pour rassurer les équipes ; en terme de management, des réunions d'équipes hebdomadaires seront mises en place ; la relation avec les DGS sera renforcée et viendra en appui technique en fonction de leurs compétences.

La séance est levée à 19h50.

Le Secrétaire
Dominique THIEBAUD

Suite à démission du Président et
selon l'article L2122-17 du CGCT,
La 1^{ère} Vice-présidente
Marie-José RUEL